

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	9

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 10 juillet 2023 Et
Publication faite sur le site internet de la commune le 10/07/2023

L'an 2023, le 5 Juillet à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/06/2023.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, MM : COSNIER Fabrice, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel, JOURDE Stéphane

Absent CROMARIAS David ayant donner procuration à DE SOUSA MACHADO Alexandre
Absente: JORSIN Fabienne

A été nommé(e) secrétaire : DE SOUSA MACHADO Alexandre

2023_29 – Convention tripartite avec la clinique vétérinaire du Viaduc à Saint-Satur

Madame le maire présente la convention reçue par la clinique vétérinaire de Saint-Satur ; Celle-ci rappelle les obligations de chacun concernant les chiens et chats errants sur les communes. Après avoir entendu la lecture, le conseil municipal décide à la majorité :

- d'autoriser Madame le maire à signer la convention de partenariat avec la clinique vétérinaire du Viaduc en annexe de la présente délibération
- de répercuter le coût des soins engagés par la commune aux propriétaires
- d'instaurer un forfait de 15€ par animal dû par le propriétaire à la commune pour les frais annexes tel que le carburant ou toute autre forme d'énergie utilisée par le véhicule communal ainsi que le coût horaire de l'agent ou de l'élue nécessaire à la gestion de l'animal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/07/2023
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire
DE SOUSA MACHADO Alexandre



Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le



ID : 018-211802624-20230705-2023_29-DE